

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6/1/78 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SOMMAIRE

P1 : Edito
P2 : Revalorisation / salaires
P3 : AESH - Carte scolaire
P4 : Contexte sanitaire / réunions non essentielles
Infos diverses

Le bulletin du SNUipp55

Bimestriel n° 172 – Janvier 2021 - Prix 0,5 € - Dir. de publication : G. BRETON - Imprimé par nos soins.

Dispensé du timbrage

VERDUN CDIS

P

PRESSÉ

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 14/01/2021

Notre vœu pour 2021: une école choyée

Cher(e)s collègues,

Tout d'abord le **SNUipp-FSU** vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. En espérant que 2021 soit l'année où l'École retrouve sa place qui doit être la sienne, c'est-à-dire une priorité absolue pour une nation comme la France.

Ce n'est pas un hasard si la crise sanitaire que traverse la société toute entière, a mis en **avant le rôle important et incontournable de l'école et de ses personnels** malgré les critiques incessantes et déplacées de certaines personnes.

Les attentes sont fortes ! Et pourtant... les réponses ministérielles sont loin d'être à la hauteur.

L'imposition, d'une conception mécaniste des apprentissages à caractère miraculeux, nuit à la réussite scolaire des enfants des familles populaires, et s'appuie sur des évaluations nationales dont le rôle est de faciliter un pilotage vertical du système et de justifier a posteriori ce tri social. La situation sanitaire aura eu un effet loupe à la fois sur les inégalités mais aussi sur le rôle incontournable que doit jouer l'école pour les combattre.

Toutefois, le ministre persiste dans **une politique éducative qui renforce les inégalités** et qui projette **une transformation du métier inquiétante** reposant sur un **accroissement du contrôle hiérarchique et une remise en cause de l'autonomie** du métier enseignant.

Quant à **la revalorisation des personnels et aux mesures pour la direction et le fonctionnement de l'école**, soit elles sont inexistantes, soit elles s'avèrent très loin des attentes de la profession.

La gestion de la crise sanitaire avec les mensonges sur les masques, les protocoles inapplicables, l'information trop tardive, le manque d'anticipation, le déni sur les chiffres de contamination des personnels et élèves... qui s'ajoutent à sa communication faite d'aplomb et d'arrogance, ont fini de retirer au ministre de l'éducation nationale le peu de crédit qui lui restait.

Parce que l'école fait face à une crise grave et inédite.

Parce que les personnels sont en première ligne et se sentent abandonnés.

Parce que la réussite des élèves est menacée.

Parce qu'une autre école est possible !

Des réponses à la hauteur des enjeux sont nécessaires.

Les organisations CGT-FO-SUD et FSU appellent les personnels à poursuivre les mobilisations, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

Kévin QUENESCOURT

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU 55

UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT ET LEADER DANS 80 DÉPARTEMENTS



VOUS NOUS SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr



SNUipp-FSU 55

7 rue Dr A. Carrel
55100 VERDUN
Tél: 03 29 86 42 87
E-mail: snu55@snuipp.fr
Site : <http://55.snuipp.fr>



Se syndiquer en ligne :
<https://adhérer.snuipp.fr/55>

SALAIRES: 2 ANS DE CONCERTATION POUR EN ARRIVER LÀ !!!

Depuis 2 ans, à grand renfort de communication, M. Blanquer annonce la revalorisation des enseignants. Eh oui, il y a bien une revalorisation, mais la montagne a accouché d'une souris.

Lors d'une réunion, le 16 novembre, le ministre a annoncé le scénario retenu pour le périmètre des 400 M€ consacrés à la revalorisation des personnels de l'Éducation nationale inscrits dans la loi de finance 2021. L'enveloppe prévue est largement insuffisante, tandis que les annonces écartent les AESH et 69% des enseignant-es de toute amélioration salariale et n'envisagent aucune révision des grilles indiciaires ni de mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Échelon	Durée cumulée de carrière	Professeur des écoles	
		Brut annuel	Net annuel
1	1 an (stage)	- €	- €
2	Entre 1 et 2 ans (titularisation)	1 400,00 €	1 197,00 €
3	Entre 2 et 4 ans	1 250,00 €	1 068,00 €
4	Entre 4 et 6 ans	900,00 €	769,00 €
5	Entre 6 et 8 ans et demi	700,00 €	598,00 €
6	Entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	500,00 €	427,00 €
7	Entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	500,00 €	427,00 €

Une prime d'équipement est créée, de l'ordre de 150€ versée en une seule fois en janvier, et censée couvrir les besoins informatiques des enseignant-es.

La prime d'équipement est un premier pas mais maintenant il faut obtenir une loi de programmation pluriannuelle permettant de répondre enfin au déclassement salarial des enseignant-es.

Ce que le SNUipp-FSU réclame depuis plusieurs années :

Rattraper le retard de rémunération des enseignants par rapport à leurs homologues européens nécessiterait une revalorisation des grilles indiciaires de 150 points, soit 700 € par mois en début de carrière et dégressive jusqu'à 100 points, soit 470 € en fin de carrière.

Sans oublier un doublement de l'ISAE, indemnité à étendre à tous les PE, et une allocation d'équipement de 500€.

Il l'a dit :

Faire du prof français le professeur le mieux payé d'Europe, en mettant le paquet (26/02/2020)

**Nous travaillons à des hausses de salaires depuis des mois, ça se traduira par des augmentations importantes dès 2021
16/01/2020**

**1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL
À VOS CÔTÉS**



**VOUS NOUS
SUIVEZ ?**

adhérer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES



LES AESH : GRAND.ES OUBLI.ES DU « GRENELLE » DE L'EDUCATION.

La FSU et d'autres organisations syndicales ont adressé un courrier au Ministre de l'Education Nationale le 19 novembre pour lui rappeler sa promesse de revalorisation faite en février lors de la création d'un « Comité Consultatif AESH ».



Les constats sont flagrants :

- Le temps incomplet est la règle : malgré leur demande de travailler à temps plein, les AESH sont massivement maintenu.es à temps incomplet (en moyenne 62 %).
- Les augmentations de rémunération liées à l'ancienneté ne sont quasiment pas appliquées : 72 % des AESH sont rémunéré.es à l'indice plancher (indice 329), parmi les salaires les plus bas de la Fonction publique.
- Le salaire moyen est de 760 € net par mois.

La flexibilité imposée par la mise en place des PIAL n'a pas permis d'aboutir à des contrats à temps plein, comme promis par le ministre. Plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et sont un maillon essentiel de l'Ecole Inclusive.

Le SNUipp et la FSU continuent d'exiger une véritable reconnaissance professionnelle des AESH par la création d'un corps de fonctionnaires et une revalorisation de leur rémunération.



Petite victoire : rétablissement de l'Indemnité compensatrice de la CSG pour les AESH

Cette indemnité instaurée en décembre 2017 vise à compenser la réduction de la rémunération des agents publics résultant de la hausse de la CSG à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle doit normalement être versée à tous les agents déjà sous contrat avant cette date. Mais depuis sa création, son versement a subi des suspensions, puis a été arrêté malgré nos nombreuses interventions.

Le SNUipp-FSU et la FSU, dès la rentrée 2018 et plus particulièrement lors du CTMEN de décembre 2018, ont porté ce problème auprès du ministère, que ce soit dans les instances ou lors d'interpellations plus spécifiques. Aujourd'hui un courrier du ministère publié le 26 octobre a **confirmé l'attribution de cette indemnité aux AESH** en apportant des précisions sur les modalités de son maintien.

(Contactez dès à présent le SNUipp-FSU 55 pour savoir si vous remplissez les conditions d'attribution (notamment date de signature/prolongation de contrat).

Si le rétablissement de cette indemnité est une bonne chose pour les personnels concernés, il ne répond pas à lui seul à la bataille que nous menons pour la hausse de la rémunération des AESH.

CARTE SCOLAIRE RENTREE 2021 : UNE DOTATION NEGATIVE

Suite à la baisse d'effectifs dans notre académie, la dotation départementale serait de - 2 postes dans le 1er degré en Meuse, pour une dotation académique de 0 poste faite par le Ministre. Ces chiffres doivent être confirmés au CTA (Comité Technique Académique) du 13 janvier qui doit acter cette répartition. Si l'IA-DASEN applique les consignes ministérielles (dédoublage des GS, limitation des GS, CP et CE1 à 24 élèves, augmentation des décharges de direction pour les écoles de 2/3 écoles, ...), quels types de postes et combien vont devoir réellement fermer ?
Prochaines échéances : CTSD le 26 janvier et CDEN le 9 février

Effectifs élèves 1 ^{er} degré			
	Constat 2020	Prévisions 2021	Variation prév. 2021/constat 2020
55	14 735	14 412	-323
Académie	194 031	190 808	-3223

Mesures de rentrée 2021 et taux d'encadrement <i>P/E = nombre de professeur.es pour 100 élèves</i>			
	P/E constaté en 2020	Mesure rentrée 2021	P/E prévisionnel 2021
55	6,6220	-2	6,7565
Académie	5,8781	0	5,9774



CONTEXTE SANITAIRE ET RÉUNIONS « NON ESSENTIELLES »

Suite au nouveau protocole sanitaire et lors de la réunion d'un groupe de concertation dans le cadre du CHSCT, la FSU a de nouveau revendiqué l'annulation des réunions non essentielles : animations pédagogiques, formations, conseils d'école... et a interpellé le DASEN sur la « nécessité » pour les personnels d'y participer en présentiel.

Du secrétariat départemental SNUipp - FSU 55

Verdun le 2 novembre 2020

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services de l'Éducation Nationale de la Meuse
Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en Charge de l'ASH, adjoint à l'Inspecteur d'Académie
Madame la Secrétaire Générale

Copie à Mesdames et Messieurs les Inspecteurs et Inspectrices de l'Éducation Nationale

Un bandeau ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis le 30 octobre, la France est de nouveau en confinement. Sur demande de M. le Président de la République, les écoles resteront ouvertes pendant cette période, ce qui était une revendication du SNUipp-FSU dans un souci de continuité pédagogique.

Cependant en cette période de forte pandémie (+ de 50 000 cas par jour) seuls les déplacements indispensables sont autorisés. Or nous sommes étonnés que les enseignants meusiens soient encore convoqués à des réunions non essentielles (dans le sens strict du terme) ayant lieu dans des endroits clos et en présence de dizaines d'adultes voir plus:

- Conseils d'école pour certaines circonscriptions
- Animations pédagogiques
- Formations

Comme le préconise Mme la ministre du travail, le SNUipp-FSU demande que toutes les réunions non essentielles soient faites en distanciel (quand cela est possible) ou tout simplement reportées après le confinement.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.

Le bureau du SNUipp-FSU 55

Certaines de ces réunions se sont tenues en distanciel, d'autres ont été maintenues en présentiel avec des aménagements comme des répartitions en plusieurs groupes de 10 personnes par exemple. Des collègues nous ont informés de leur crainte à participer à de tels rassemblements où le brassage était parfois très important et n'ont pas compris leur maintien dans le contexte sanitaire tel qu'il était décrit. **Réponse du DASEN à insérer ?**

Infos diverses

Agenda

- Janvier**
 - Carte scolaire
 - Préparation des dossiers : postes adaptés, disponibilité, formation pro
 - Entretien liste d'aptitude fonction de direction
- Février/mars**
 - Entretien liste d'aptitude fonction de direction
 - Demande temps partiels
 - Vœux mouvement départemental
 - Dossier congé formation
- Mars/avril**
 - Demande ineat-exeat
- Mai**
 - Demande intégration instit-PE
 - Mouvement départemental
 - Ineat-exeat
- Juin**
 - Ajustement mouvement (+ août)

Salaires et primes

- Aucun dégel du point d'indice pour cette année encore
- Prime COVID : d'un montant de 330 € à 1000€, elle a été versée en août. Celle des directeur.rices vient d'être fixée à 450 €.
- Promesse ministérielle d'une prime d'équipement à tous les enseignant.es... à concrétiser !



Rendez-vous de carrière

En raison de la crise sanitaire, les rdv de carrière non effectués en 2019/2020 sont reportés jusqu'à fin décembre 2020. La notification de l'appréciation finale du DASEN interviendra au plus tard le 15 janvier 2021.